

36 | Annonces légales et judiciaires

Vendredi 22 novembre 2024

POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX

DNA Documentaire juridique

Monaim Badich

Tél. 07 85 68 33 57

PARTENAIRE
des acheteurs publics pour la collecte et la publication
des avis de presse & web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation

<https://laisance.marchespublics-eurolegales.com>
<https://dna.marchespublics-eurolegales.com>

Le Journal d'annonces légales de vos départements

DEMANDE DE PUBLICATION

pour les DNA contactez
le 08 09 10 01 67
legalesADN@obraservices.fr
appel gratuit puis coût d'un appel local

Enquête publique

COMMUNE DE COSSWILLER

Enquête publique relative à la Modification n°1 du PLU

Une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cosswiller se tiendra **du 19 novembre 2024 à 9h00 au 3 décembre 2024 à 20h00** en Mairie de COSSWILLER (siège de l'enquête publique)

1 Place de la Mairie - 67370 COSSWILLER

La Commune de Cosswiller est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. François SCHNEIDER, maire.

Par délibération n°30/2024 du 04/10/2024, le conseil municipal de Cosswiller a, à la suite de l'avis conforme de la MPAe (n°MPAe 2024/03E17 du 20/09/2024), décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision n°E2400097/67 en date du 18/10/2024 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Strasbourg désignant M. Jacques MEHL, Expert immobilier, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Dominique BRAUN BECK, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable - sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Cosswiller, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi de 08h15 à 12h00 et le mardi de 19h00 à 20h00 ;

- sur le site internet suivant : www.cosswiller.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Cosswiller

- le 19 novembre 2024 de 09h00 à 11h00 ;
- le 27 novembre 2024 de 09h00 à 11h00 ;
- le 3 décembre 2024 de 18h00 à 20h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie de COSSWILLER - 1 Place de la Mairie - 67370 COSSWILLER ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-cosswiller@orange.fr.

L'objet du message devra comporter la mention "Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis de commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU est éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal de Cosswiller.

433694500

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORÊT

Avis d'enquête publique
Révision alléguée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Hattgau

Par arrêté en date du 6 novembre 2024, le Président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision alléguée n°2 du PLUI du Hattgau, dont l'objectif est de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium à l'ouest du village de Schwabwiller (Commune de Betschdorf), projet porté par Lithium de France.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 11 décembre 2024 à 13h30 au lundi 19 janvier 2025 inclus à 17h.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur LEVY Alain, Conseil en franchise et urbanisme commercial, en qualité de commissaire enquêteur.

L'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Hattgau est la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, dont le siège est situé 4, rue de l'École, 67 250 HÖHWILLER.

Toute information relative au projet de révision alléguée n°2 du PLUI du Hattgau ou à la présente enquête publique peut être obtenue auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, à l'adresse susmentionnée, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, ou par téléphone au 03 88 05 61 10, ou par courrier électronique : urbanisme@cc-outreforet.fr.

Le dossier de révision alléguée n°2, comprenant le projet de révision (rapport de présentation et pièces du PLUI modifiées), son évaluation environnementale et le résumé non technique, le bilan de la concertation, les avis reçus (Personnes Publiques Associées / Mission Régionale d'Autorité Environnementale / CDPENAF), le Procès Verbal de réunion d'examen conjoint avec les PPA, les pièces administratives, ainsi qu'un registre papier sur lequel les observations pourront être consignées, seront mis à disposition du public aux adresses suivantes :

- à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, siège de l'enquête publique (4, rue de l'École, 67 250 HÖHWILLER), aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi et jeudi (8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00), le mardi (13h30 à 17h00) et le mercredi et vendredi (8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00).
- Un poste informatique y sera mis en place et tenu à disposition du public.
- En mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public au cours des permanences prévues :

- Mercredi 11 décembre 2024, de 13h30 à 16h00, au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (4, rue de l'École, 67 250 HÖHWILLER) ;
- Mardi 17 décembre 2024, de 14h00 à 17h00 en mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF) ;
- Lundi 6 janvier 2025, de 9h00 à 12h00 en mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF) ;
- Lundi 13 janvier 2025, de 13h30 à 16h00, au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (4, rue de l'École, 67 250 HÖHWILLER).

Durant la période de l'enquête publique, les observations peuvent également être adressées par lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en mentionnant "Enquête Publique RA2 PLUI du Hattgau"), à l'adresse suivante : Communauté de communes de l'Outre-Forêt, 4, rue de l'École, 67 250 HÖHWILLER, ou directement sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.cc-outreforet.fr/> sur lequel un formulaire sera accessible.

Le dossier de révision alléguée n°2 du PLUI du Hattgau sera mis en ligne durant toute la période de l'enquête publique sur les sites internet de :

- la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, à savoir : <https://www.cc-outreforet.fr/>
- la Commune de Betschdorf, à savoir : <https://www.betschdorf.com/>

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 8 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Betschdorf, ainsi qu'à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (service urbanisme) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Suite à la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pourra approuver la révision alléguée n°2 du PLUI du Hattgau, modifiée pour tenir compte des avis et observations.

435264600

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

AVIS DE FIN DE CONCERTATION PUBLIQUE

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté communautaire du 15/11/2024, la concertation avec le public prendra fin le lundi 02/12/2024 à 12h00. En date du 24/10/2024, des nouveaux documents ont été rajoutés au dossier de concertation. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Le Président, Justin VOGEL

436370200

Vie des Sociétés

Liquidations judiciaires

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Liquidation judiciaire simplifiée

N° RG 24/01052 - N° Portails DB2F-W-B7I-FIKJ LJS 24/223
Jugement du 05 novembre 2024, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée : S.A.S. PÂTISSERIE SONTAG, dont le siège social est sis 2 rue du 17 Novembre - 67600 SELESTAT

Activité : tant en France qu'à l'étranger, toute activité de pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glacier, salon de thé, traiteur, pâtisserie, confiserie chocolaterie glacier, salon de thé traiteur, prestation de gestion d'ordre administrative représentée par Monsieur Philippe KOFFEL

RCS COLMAR n° 34443844 / 88B134
Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 05 mai 2023

Liquidateur : SAS KOCH & ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître David KOCH, demeurant 11 avenue de Fribourg à 68000 COLMAR.

La cessation immédiate de l'activité a été ordonnée.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le Greffier

436529600

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Liquidation judiciaire

N° RG 24/01061 - N° Portails DB2F-W-B7I-FIMT LJ 24/224
Jugement du 05 novembre 2024, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire concernant les éléments du patrimoine professionnel et ceux du patrimoine personnel, à l'encontre de : EURL Sébastien LEGAIN, dont le siège social est 20 avenue Louis Pasteur - 67600 SELESTAT

Ayant une activité de : vente de tout produit non réglementé par tous moyens représenté par Monsieur Sébastien LEGAIN

R.C.S. COLMAR n° 90759503 / 21A950
Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 23 Octobre 2024

Liquidateur : la SAS KOCH & Associés, prise en la personne de Maître David KOCH, 11 avenue de Fribourg 68000 COLMAR.

La cessation immédiate de l'activité a été ordonnée.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le Greffier

436632200

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Liquidation judiciaire

N° RG 24/01047 - N° Portails DB2F-W-B7I-FIHN n° LJ 24/220
Jugement du 05 novembre 2024, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de : S.A.R.L. KENCK PAYSAGE, dont le siège social est sis 7 rue de l'Aniémie Poste - 67920 SUNDHOUSE

Activité : entretien, maintenance, suivi des espaces verts ; création, conception, réalisation et aménagement d'espaces verts et tous travaux d'aménagements paysager ; tous travaux s'y rapportant.

repr. par Monsieur Cédric KENCK

R.C.S. n° 903117943 / 21B891
Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 05 mai 2023

Liquidateur : la SAS KOCH & Associés, prise en la personne de Maître David KOCH, 11 avenue de Fribourg 68000 COLMAR.

La cessation immédiate de l'activité a été ordonnée.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le Greffier

436533000

Créances salariales

SARLU CTB 67

AVIS AUX SALARIES DE LA SARLU CTB 67

Domicilié chez V.S. INVESTISSEMENT - TELEXAL
2 Rue Thomas Edison - 67450 MUNDOLSHEIM

La SELAS MJE, prise en la personne de son représentant, Maître Mathieu EHRHART, vous informe que l'ensemble des relevés des créances salariales est déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg.

Il est rappelé que le salarié, dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, dispose d'un délai de deux mois à compter de la présente publication pour saisir le Conseil des Prud'hommes compétent, sous peine de forclusion.

434838400

SARL MARCH'ET BIO

AVIS AUX SALARIES DE LA SARL MARCH'ET BIO

ZA Dreispitz Marlène - 67700 MONSWILLER

La SELAS MJE, prise en la personne de son représentant, Maître Mathieu EHRHART, vous informe que l'ensemble des relevés des créances salariales est déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Saverne.

Il est rappelé que le salarié, dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, dispose d'un délai de deux mois à compter de la présente publication pour saisir le Conseil des Prud'hommes compétent, sous peine de forclusion.

435224800

SARL MENUISERIE EBENISTERIE ERHARD ROGER

AVIS AUX SALARIES DE LA SARL MENUISERIE EBENISTERIE ERHARD ROGER, rue du Général Leclerc

Zone artisanale du Thal - 67210 OBERNAL

La SELAS MJE, prise en la personne de son représentant, Maître Mathieu EHRHART, vous informe que l'ensemble des relevés des créances salariales est déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Saverne.

Il est rappelé que le salarié, dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, dispose d'un délai de deux mois à compter de la présente publication pour saisir le Conseil des Prud'hommes compétent, sous peine de forclusion.

435771500

Tribunaux

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE HAGUENAU

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 19/11/2024

Au registre des associations du Tribunal de proximité de HAGUENAU

N°AMALIA : A2024HAG000147

L'association : PARENTS & CIE SCHIRRHAIN-SCHIRRHOFFEN

Ayant son siège : 28, rue Principale 67240 SCHIRRHOFFEN

Les statuts ont été adoptés le : 01/10/2024

L'association a pour objet : Association de parents d'élèves.

La direction se compose de :

- Présidente : Mme FLURIMANN Mlanié
- Vice-Présidente : Mme SELMANI ROYER Déborah
- Trésorière : Mme DIEDERLE Elodie
- Secrétaire : Mme FROMPICKI Nicole

434860200

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE HAGUENAU

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 19/11/2024

Au registre des associations du Tribunal de proximité de HAGUENAU

N°AMALIA : A2024HAG000145

L'association : Elèves Roller

Ayant son siège : 17, rue du Chevreuil 67170 GEUDERTHEIM

Les statuts ont été adoptés le : 30/07/2024

L'association a pour objet : Association à but non lucratif qui a pour objet à développer la discipline de patin à roulette artistique

La direction se compose de :

- Présidente : Mme GIGLI Marie-Cécile
- Trésorier : M. GIGLI Wilfried
- Secrétaire : Mme MEDIAN Céline

435131900



AVIS AUX NOTAIRES, COMMISSAIRES DE JUSTICE, AVOCATS, EXPERTS-COMPTABLES

Ouvrez votre compte professionnel sur simple demande et saisissez vos annonces sur notre site internet

- GAIN DE TEMPS
- DEVIS À LA SAISIE
- POSSIBILITÉ DE « COPIER/COLLER »
- ATTESTATION DE PARUTION IMMÉDIATE
- AVANTAGES COMMERCIAUX

DNA Documentaire juridique

Contact : 07 85 68 33 57
<https://al-dna.viedessocietes-eurolegales.com>